

Réunion du 24 mars 2022 à 19h à Juvigny
Convocation du 18 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BEUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, HUBERT Gérard, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Membre titulaire représenté par son suppléant : M. LAUNAY Didier

Absent excusé : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à M. BLOUET), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. PETITJEAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT)

Secrétaire de séance : M. BOULENT Daniel

1	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE
----------	---

Le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 24 février 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2	FINANCES
----------	-----------------

2.1 APPROBATION COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

M. le vice-président en charge du budget explique que la Commission « finances » s'est réunie le mardi 15 mars 2022 pour examiner les comptes administratifs et comptes de gestion 2021 de la CC Andaine Passais. Le Compte Administratif principal ainsi que les comptes annexes 2021 de la CC Andaine Passais sont conformes, au centime près, aux comptes de gestion du receveur.

M. le vice-président en charge du budget présente de manière détaillée le compte principal et les comptes annexes et indique les résultats de clôture suivants :

Budget	Fonct.	Inv.	Total avant RAR	RAR	Total après RAR	Commentaire
ZAI LDC	0	-73 440.00	-73 440.00		-73 440.00	Budget déséquilibré.
ZAI Juvigny	-338.06	0	-338.06		-338.06	Budget déséquilibré.
ZAE La Chevrolière	0	0	0		0	Equilibre grâce à 1 avance du budget principal.
ZAE Agripôle Céaucé	0	0	0		0	Equilibre grâce à 1 avance du budget principal.
ZAI LA RUNGETTIERE	0	0	0	0	0	Budget dissous en 2020
ZAE La Trappe	0	0	0		0	Pas de mouvements
AT ZAI La Chapelle	0	-13 912.03	-13 912.03	0	-13 912.03	Equilibre de la section de fonctionnement car prise en charge du déficit par le budget principal
AT Besnier	+31 188.27	+17 091.11	+48 279.38	0	+48 279.38	
AT Le Bas Bourg	+ 5 576.95	-36 922.73	-31 345.78	0	-31 345.78	
AT ZAI Juvigny	+7 884.87	-182 573.15	-174 688.28	-58 538.29	--233 226.57	Travaux de construction réalisés principalement en

						2020. Déficit plus important dû à l'acquisition d'un immeuble mis en location
SPANC	+9 042,60	+2 512,50	+11 555,10	0	+11 555,10	
Centre Pleine Nature Torchamp	+109 726,66	+13 739,50	+123 466,16	-48 594,61	+74 871,55	Fonctionnement positif dû à la subvention de la CC Tinchebray Bocage. Investissement positif dû à l'excédent d'investissement reporté
Transport Public	+15 281,19	0	+15 281,19	0	+15 281,19	Activités pendant 6 mois. Résultat de clôture positif dû à une subvention exceptionnelle du budget principal.
CCAP	+3 534 588,86	+1 774 552,44	+5 309 141,30	-903 046,86	+4 406 094,44	Résultat de clôture positif plus important /2020 dû à la vente de la maison de retraite de Passais et à la réalisation d'un emprunt pour les travaux de voirie La Gare à Bagnoles de l'Orne Normandie
Total :	+3 712 951,34	+1 501 047,64	+5 213 998,98	-1 010 179,76	+4 203 819,22	

Il est procédé à l'élection d'un président de séance pour l'adoption des comptes administratifs : M. Bernard Moreau est élu à l'unanimité

A l'unanimité, sous la présidence de M. Bernard Moreau, le Conseil communautaire :

- adopte les comptes administratifs et les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes de la CC Andaine-Passais

2.2 OUVERTURE DE CREDITS 2022

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du Budget Primitif 2020,

M. le vice-président en charge du budget propose au conseil les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Imputation	Montant	Objet
90070 « AFS Juvigny »	21838	400 €	Achat d'un scanner
	420	500	Achat d'extincteurs, Plan
	21568	€	d'intervention, Registre sécurité
	420		
90071 « AFS Passais »	21568	550 €	Achat d'extincteurs, Plan
	420		d'intervention, Registre sécurité
90081 « Micro Crèche Céaucé »	2051	3 000 €	Ajout d'un accès DOMINO'Web2
	4221		au logiciel de gestion d'une
		3 000 €	micro crèche
	21838		Achat de tablettes + Ordinateur
	4221	fixe	

A l'unanimité, le Conseil communautaire

- valide les ouvertures de crédits telles qu'indiquées ci-dessus.

2.3 CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP : TARIFS POUR ASSOCIATIONS SPORTIVES DU TERRITOIRE ET SERVICES CDC

M. le vice-président en charge du tourisme explique les tarifs en vigueur pour le Centre de Pleine de Nature de Torchamp ne prévoient pas de tarifs spécifiques pour les associations sportives du territoire ainsi que pour les services et structures de la CC qui se voient donc appliquer les tarifs classiques. S'agissant d'acteurs locaux et de services de la CC, il est proposé d'instaurer un tarif spécifique dans la catégorie forfait groupe de 100 TTC pour faciliter leur accès à la Base de Torchamp.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- instaure un tarif spécifique dans la catégorie forfait groupe de 100 TTC pour les associations sportives du territoire de la CC Andaine-Passais ainsi que pour les services et structures de la CC Andaine-Passais.
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

2.4 MISSION LOCALE DES JEUNES DU BOCAGE : CONVENTION 2022

M. le Président explique que la Communauté de Communes est adhérente à la Mission Locale des Jeunes du Bocage depuis plusieurs années.

Afin de contractualiser cette action en faveur des jeunes demandeurs d'emploi du territoire, Monsieur le Président de la Mission Locale des Jeunes propose l'établissement d'une convention de partenariat précisant les modalités de collaboration et de financement pour l'année 2022.

Des permanences sont assurées sur le territoire de la Communauté de Communes (2 demi-journées par mois à Passais et à La Chapelle d'Andaine), dans des locaux mis à disposition par la collectivité.

Un calendrier annuel des permanences est dressé en début d'année.

La participation financière, au titre de l'année 2022, s'élève à 10 529,60 € soit 0,80 € par habitants.

A l'unanimité, le Conseil communautaire ;

- autorise le Président à signer la convention de partenariat
- verse à la Mission Locale des Jeunes du Bocage, au titre de l'année 2022, la participation financière s'élevant à 10 529,60 €
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la CC Andaine-Passais.

3	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

3.1 DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TORCHAMP

M. le Président explique que suite au renouvellement de l'assemblée de la Commune de Torchamp et à l'élection d'un nouveau Maire, il est nécessaire de modifier les représentants de la Commune au sein de certaines commissions et certains organismes extérieurs. Il est proposé les désignations suivantes :

Commission Tourisme et OPAH :
Thomas BOUTIGNY

Commission développement économique et aménagement de l'espace :
Thomas BOUTIGNY

Commission Scolaire-Garderie-Crèches :
Céline LEVERRIER

Comité de régie du Centre de Pleine Nature de Torchamp
Didier LAUNAY

Comité technique :
Didier LAUNAY

Les autres désignations en date du 30 juillet 2020 demeurent inchangées.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- désigne les membres ci-dessus ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

3.2 ADHESION AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE RENOVATION ENERGETIQUE

M. le Président propose au conseil communautaire d'adhérer au service d'accompagnement de rénovation énergétique (SARE)

Le programme SARE vise à aider la population à se repérer et à se faire conseiller pour la rénovation énergétique, et ainsi savoir quels travaux effectuer pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage. La Région Normandie, en complémentarité avec son dispositif « Espace France Rénov » est un porteur associé au SARE.

L'adhésion de la CC Andaine Passais à ce service permet aux administrés de bénéficier de certaines aides prévues pour la rénovation énergétique ainsi que de rendez-vous, dans le cadre de permanences, avec des conseillers spécialisés. Une cotisation annuelle calculée sur la base du nombre d'habitants du territoire sera versée pour ce dispositif.

Une convention est signée avec l'organisme qui porte le SARE sur notre territoire, il s'agit de l'Agence INHARI.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- adhère au SARE
- autorise le Président à accomplir les formalités obligatoires ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.3 CONVENTION DE MUTUALISATION DE LOCAUX SCOLAIRES AVEC LA COMMUNE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

M. le Président explique que la convention portant mutualisation des locaux scolaires de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie pour le service communautaire d'accueil collectif des mineurs est arrivée à terme le 31 décembre 2020. Il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Cette convention fixe et définit les modalités de mise à disposition par la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie des locaux scolaires pour l'accueil collectif des mineurs et est conclue pour une durée de 3 ans. Cette mise à disposition donne lieu à une participation financière annuelle de la CC Andaine-Passais calculée sur la base des consommations de fluides et des charges liés au temps d'occupation des locaux. Le montant défini lors de la signature de la convention vaut pour toute la durée de la convention et sera actualisé lors du renouvellement de celle-ci. Un état détaillé sera joint à la convention.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et tous les actes et documents relatifs à cette affaire ;
- autorise le Président à accomplir les formalités obligatoires

4.1 AMENAGEMENT SECURITAIRE DES 5 ENTREES DE BOURG ET SECURISATION SECTEUR ECOLE ST FRAIMBAULT - MARCHE N°21-72500-45.18 : AVENANT N°1

M. le vice-président en charge de la voirie et des travaux explique que le marché de travaux a été attribué à l'entreprise ELB pour un montant de 185 987.19 € HT. Il précise que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour les motifs suivants :

- Le Maître d'œuvre, Ingénierie 61, n'a pas fait réaliser de contrôle de l'état du réseau des Eaux Pluviales (EP) lors de l'estimatif des travaux. Il s'avère pourtant que le réseau EP nécessite de nombreux travaux de remise en état sur une longueur de 147 ml. Le montant de ces travaux de rénovation du réseau EP s'élève à 22 281.00 € HT.

- La zone concernée par le projet n'inclue pas le commerce de coiffure, lequel n'est pas accessible actuellement aux personnes à mobilité réduite. La réfection du trottoir devant le salon de coiffure permettra l'accessibilité PMR. Ces travaux supplémentaires sont estimés à 6 845.00 € HT.

- Le rabotage de la route prévu en partie basse du projet ne sera pas réalisé car impossible techniquement sans des travaux conséquents, il a donc été décidé d'adapter la hauteur des trottoirs pour remédier à cette difficulté. Ce changement suppose une plus-value d'un montant de 2 623.00 € HT.

La plus-value globale s'élève à 31 749.00 € HT. Le marché doit faire l'objet d'un avenant de plus-value selon les conditions suivantes :

Montant du marché initial : 185 987.19 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 31 749.00 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 217 736.19 € HT

L'avenant représente une plus-value de 17.07 %

M. Eric Leroux explique que ces imprévus sont dommageables et qu'il est surprenant que ces éléments n'aient pas été étudiés en amont. Cela pose un réel problème en ce qui concerne les sanitaires

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,

- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.2 CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE A CEAUCE 61330 - MARCHE N° 20-99000-45.25 – AVENANTS DE PROLONGATION DE DELAIS

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que les approvisionnements de certains matériaux ont fait défaut pendant plusieurs semaines ce qui a eu pour conséquence de bloquer le démarrage de certains lots tout comme les finitions de certains autres. La durée globale d'exécution est de 12 mois, il convient de prolonger la durée d'exécution des lots concernés jusqu'au 16 mai 2022.

Les avenants porteront sur :

Lot 02 : GROS ŒUVRE – AMENAGEMENTS PAYSAGERS, Avenant n°3 - Durée : + 67 jours

Lot 03 : CHARPENTE BOIS - BARDAGE, Avenant n°1 - Durée : + 14 jours

Lot 04 : ETANCHEITE, Avenant n°1 - Durée : + 14 jours

- Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM, Avenant n°1 - Durée : + 14 jours
- Lot 06 : MENUISERIES INTERIEURES, Avenant n°3 - Durée : + 8 jours
- Lot 07 : ISOLATION – PLATRERIE – CLOISONS SECHES, Avenant n°1 - Durée : + 14 jours
- Lot 08 : CARRELAGE - FAÏENCES, Avenant n°1 - Durée : + 14 jours
- Lot 09 : PEINTURE - SOLS SOUPLES, Avenant n°1 - Durée : + 5 jours
- Lot 10 : CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE, Avenant n°2 - Durée : + 17 jours
- Lot 11 : ELECTRICITE, Avenant n°2 - Durée : + 48 jours

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les projets d'avenants, tels qu'indiqués ci-dessus,
- autorise le Président à signer les avenants (modifications), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.3 FOURNITURE, INSTALLATION, MISE EN SERVICE, GARANTIE D'EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS POUR LE THEATRE DE COUTERNE (61) MARCHE N°21-72500-32.31

M. le Président rappelle que le marché a été lancé le 29 décembre 2021.

Le montant a été estimé à 54 191.78 € HT.

Une seule entreprise a remis une offre, son montant est de 56 845.53 € HT.

Le plan de financement doit être modifié :

LEADER : 80 %, soit 45 476.42 €

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 11 369.11 € (20 %)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le plan de financement tel que détaillé ci-avant et d'engager les dépenses ;
- autorise le Président à déposer un dossier fonds Européens Leader ;
- autorise le Président à signer le marché ainsi qu'à signer ses éventuels avenants (modifications), dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

4.4 COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES- MARCHE N° 21-99000-90.04 –LOT 07 : « TRANSPORT ET VALORISATION DES DECHETS VERTS DES DECHETTERIES DE PASSAIS ET DE JUVIGNY-SOUS-ANDAINE » : AVENANT N°1

Mme la vice-présidente en charge de l'environnement et de la gestion-prévention des déchets explique que les volumes de déchets verts annuels du marché doivent être augmentés. Ils concernent la prise en charge du traitement des déchets verts de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie acheminés par la commune sur 2 lieux de dépôts adhérents de l'association. Le volume annuel supplémentaire est de 1 300 m³, pour un coût de traitement de 5 €/m³, soit un total annuel estimé à 6 500.00 € HT. Cette augmentation de volumes est rétroactive, le marché ayant démarré le 1er juillet 2021, elle représente un montant de 45 500.00 € HT sur la durée maxi totale du marché.

Le marché doit faire l'objet d'un avenant de plus-value selon les conditions suivantes :

Montant du marché initial : 173 320.00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 45 500.00 € HT

Montant du marché après avenant n°1 : 218 820.00 € HT

L'avenant représente une plus-value de 26.25 %

M. Philippe Grandin demande à quoi cela correspond. Il s'agit des déchets verts des tontes et des branchages. Il n'y a pas de tri d'effectué alors qu'il ne faut pas de plastique. Prudemment, il y avait une

convention entre la CUMA et la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie mais s'agissant d'une compétence CDC, il est nécessaire de l'intégrer au marché correspondant relevant de la CDC.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATION DE POSTES

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer des postes :

- Deux postes d'animateur territorial à temps complet, suite à réussite au concours (services médiathèques et environnement-gestion/prévention des déchets)
- Un poste d'adjoint administratif à temps complet pour le recrutement du conseiller numérique
- Un poste d'adjoint technique à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 6 mois (Centre de Pleine Nature de Torchamp)
- Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 17.50/35, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an (service médiathèques-site de Juvigny Val d'Andaine)
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet 15/35 (Service environnement-gestion/prévention des déchets-déchetterie de Passais Villages)

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus
- autorise le Président à accomplir les formalités obligatoires ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

5.2 CONVENTION DE DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES AVEC LE SDIS DE L'ORNE POUR LES AGENTS CONCERNES : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que deux agents de la collectivité sont sapeurs-pompiers volontaires au sein du SDIS de l'Orne. La convention fixant les conditions et modalités de disponibilité des agents ayant la qualité de sapeurs-pompiers volontaires durant leur temps de travail est arrivée à terme. Il convient de la renouveler pour une nouvelle période. Elle fera l'objet d'une reconduction expresse.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires avec le SDIS de l'Orne ainsi que les reconductions de celle-ci ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6 CULTURE ET MEDIATHEQUES

6.1 THEATRE DE COUTERNE – REGLEMENT ET TARIFS

M. le Président explique que le Théâtre de Couterne sera mis en service à compter du 1^{er} avril prochain. Afin de pouvoir le mettre à disposition, un règlement fixant les conditions et les modalités ainsi que des tarifs sont proposés en annexe.

Mme Bouvier-Witter demande ce qu'il en est pour les cours. M. Le Président répond qu'une étude sera effectuée au cas par cas tout comme pour les répétitions. Le Président souhaite qu'au moins les consommables soient pris en charge par les occupants. Il souhaite également que ceux qui sollicitent la mise à disposition du lieu pour des répétitions s'engage à y produire une représentation.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le règlement de fonctionnement et les tarifs du théâtre de Couterne ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6.2 FERMETURE DES MEDIATHEQUES 2022

M. le Président explique que le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais envisage de fermer les sites suivant le calendrier ci-dessous :

2022	CEAUCE	COUTERNE	JUVIGNY	LA CHAPELLE	PASSAIS
lundi 18 avril (lundi de Pâques)	/	/	FERMÉ	/	/
jeudi 26 mai (Ascension)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	/	FERMÉ
vendredi 27 mai	FERMÉ	FERMÉ	16h-18h30	14h-19h	/
samedi 28 mai	FERMÉ	FERMÉ	/	10h-12h30	FERMÉ
lundi 6 juin (lundi de Pentecôte)	/	/	16h-18h30	/	/
jeudi 14 juillet (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
vendredi 15 juillet	FERMÉ	FERMÉ	16h-18h30	14h-19h	/
samedi 16 juillet	FERMÉ	FERMÉ	/	10h-12h30	FERMÉ
2-8 août inclus	FERMÉ	horaires normaux	horaires normaux	horaires normaux	horaires normaux
8-14 août inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	horaires normaux	FERMÉ
15-21 août inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
22-28 août inclus	horaires normaux	horaires normaux	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
lundi 31 octobre	/	/	FERMÉ	/	/
mardi 1er novembre (férié)	/	/	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
vendredi 11 novembre (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	/
samedi 12 novembre	FERMÉ	10h-12h	/	10h-12h30	10h-12h
19 au 31 décembre inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

A l'unanimité, Conseil communautaire :

- valide le planning des fermetures des médiathèques

7 SCOLAIRE

7.1 SUBVENTION 2022 – CLASSE DECOUVERTE RPI PASSAIS VILLAGES, ST MARS D'EGRENNE, ST FRAIMBAULT

M. le Président explique que Mesdames VAUGEOIS et GAUMER, enseignantes à l'école publique primaire de St Mars d'Egrenne, sollicitent une aide financière pour leur projet de classe découverte à Tourlaville du 16 au 20 mai 2022.

Rappelant qu'un tel projet a été financé en 2016-2017 et en 2018-2019 à hauteur de 50 € par élève, il est proposé un financement identique pour cette année soit 3 200 € pour 64 élèves (3 classes, du CE1 au CM1). Pour information, le transport est pris en charge et sera inclus dans le forfait transport alloué aux différentes classes. Suite à une réunion de la commission scolaire, les membres étaient favorables à cette subvention.

Il est demandé si les enfants concernés sont tous du territoire. Il est répondu que certains enfants scolarisés sont domiciliés dans des communes extérieures au territoire de la CDC. Il est proposé de réclamer à ces communes des frais de fonctionnement liés à l'accueil de ces enfants. Certaines communes de la CDC pratiquent cette modalité de facturation.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de verser une subvention à la coopérative de St Mars d'Egrenne à hauteur de 50 € par enfant ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 de la Communauté de Communes ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

8 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

8.1 PROCEDURE DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT D'UNE VOIRIE RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC

M. le Président explique que par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil communautaire a décidé de l'aliénation de parcelles situées dans la ZAI LDC sur la Commune déléguée de la Chapelle à l'entreprise AGRIAL. Dans le cadre de la procédure de vente, il s'est avéré qu'une partie de celles-ci étaient de la voirie relevant du domaine public. Il est donc nécessaire pour pouvoir procéder à l'aliénation du bien d'engager une procédure de désaffectation et de déclassement de la voirie publique pour l'intégrer au domaine privé.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- engage une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public des parcelles situées dans la ZAI LDC à la Chapelle d'Andaine
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à engager les dépenses nécessaires et signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

8.2 REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CEAUCE : MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE CONCERTATION

M. le Président explique que par délibération du 29 avril 2021, le Conseil communautaire a prescrit la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Céaucé et fixé les modalités de la concertation.

Par délibération du 27 janvier 2022, le Conseil communautaire a arrêté le projet et tiré le bilan de la concertation de la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Céaucé.

Dans le cadre de la procédure et de la saine de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), la procédure de révision allégée a été soumise à évaluation environnementale. Par conséquent, il est nécessaire, compte tenu de cette formalité obligatoire, de mettre en œuvre une nouvelle concertation sur le projet.

Il est proposé de fixer les modalités identiques de concertation, à savoir :

- Publication et ouverture d'un registre en mairie de Céaucé ;

Le projet de révision allégée sera de nouveau arrêté et le bilan de la concertation tiré par le conseil communautaire. Le projet devra alors faire l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la communauté de communes et des personnes publiques associées, avant d'être soumis à enquête publique.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe et d'approuve les modalités de la nouvelle concertation : publication et ouverture d'un registre en mairie de Céaucé ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

9	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
----------	---

M. Turcan propose aux élus de l'Assemblée d'adopter un nom pour le Théâtre de Couterne. Il est proposé de laisser à la Commune déléguée de Couterne ce choix. Compte tenu de l'histoire de cet équipement, les élus de la commune souhaite conserver le nom d'origine « La Fraternelle ». A l'unanimité, le nom « La Fraternelle » est accepté.

Prochaines réunions :

Commission Finances : le 12 avril à 14h30

Conseil Communautaire consacré au vote du budget : le 14 avril à 18h00 à Juvigny. L'horaire est avancé car il y a une manifestation avec les « Andaineries » à 20h le même jour.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance

Daniel BOULENT



Le Président

Sylvain JARRY

